

MINISTERE DES FINANCES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

00000023

CIRCULAIRE N° _____ /C/MINFI DU _____ 02 AOUT 2022
relative à l'intégration et à l'évaluation de la Budgétisation Sensible au
Genre dans le budget de l'Etat.-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

SOMMAIRE

<u>I. GENERALITES SUR LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE</u>	4
<u>II. MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE CYCLE BUDGETAIRE</u>	4
A. <u>De la phase préparatoire</u>	4
B. <u>Du cadrage macroéconomique et budgétaire</u>	5
C. <u>De la préparation détaillée du budget et des documents budgétaires</u>	6
D. <u>De la finalisation et de l'approbation du projet de loi de finances</u>	6
<u>III. OUTILS ET INSTRUMENTS DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE</u>	6
<u>IV. ANIMATION DE LA BSG</u>	7
<u>ANNEXES</u>	9
(i) Canevas du CDMT sous le prisme du genre	
(ii) Canevas du PPA sous le prisme du genre	
(iii) Canevas des contributions des départements ministériels et assimilés au document budgétaire sensible au genre	
(iv) Objectifs et indicateurs sensibles au genre pour les programmes supports	
(v) Cahier de charges des points focaux BSG	



LE MINISTRE DES FINANCES

A

Mesdames et Messieurs :

- Les ordonnateurs principaux, secondaires et délégués ;
- Les responsables de projets, programmes et assimilés ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	702 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Le Cameroun est résolument engagé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers sa souscription aux instruments juridiques internationaux et régionaux dans ce domaine. A ce titre, la Constitution du Cameroun dans son préambule réaffirme son attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Par ailleurs, l'adhésion du pays à l'agenda 2030 des Nations Unies et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine constitue un engagement fort du pays à réaliser les Objectifs de Développement Durable.

Cependant, malgré la volonté affirmée de l'Etat à promouvoir l'édification d'une société juste dans laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale, la persistance des inégalités de genre dans tous les secteurs constitue encore un frein à un développement inclusif. Selon le rapport sur le développement humain 2020, l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG) est de 0,560 classant notre pays au rang mondial de 141 sur 162. En effet, les plans, programmes, stratégies et budgets publics qui énoncent les priorités de développement ne prennent pas suffisamment en compte les engagements en faveur de l'égalité hommes/femmes.

S'agissant du budget de l'Etat, en dépit des circulaires présidentielles qui insistent sur la nécessité de la prise en compte du genre au niveau de la préparation du budget, des insuffisances demeurent pour ce qui est de la considération des besoins, intérêts et préoccupations spécifiques des hommes et des femmes, des filles et garçons dans les Projets de Performance Annuels (PPA) des départements ministériels. En outre, les mesures déployées conjuguées aux ressources consacrées à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans le budget restent insignifiantes.

Le Gouvernement entend désormais faire de la prise en compte systématique du genre dans le budget de l'Etat, un crédo adossé aux objectifs de développement durable Agenda 2030, et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

La présente Circulaire qui décline de façon opérationnelle les hautes instructions du Président de la République relatives à la budgétisation sensible au Genre, notamment celles contenues dans les circulaires annuelles relatives à la préparation du budget de l'Etat, a pour objet de fixer les modalités de prise en compte de l'égalité des sexes dans le budget de l'Etat. De manière spécifique, elle indique les modalités suivant lesquelles les besoins, aspirations, intérêts différenciés des hommes et des femmes, des filles et des garçons sont intégrés dans le processus budgétaire.

I. GENERALITES SUR LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est le processus d'évaluation des implications de toute action planifiée, sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons. C'est l'intégration d'une perspective genre dans le cycle budgétaire par les processus spécifiques et les outils analytiques afin de promouvoir les politiques publiques sensibles au genre.

La budgétisation sensible au genre doit être cohérente avec les objectifs de développement nationaux et avec les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité entre les sexes.

La budgétisation sensible au genre n'est pas un budget séparé pour les femmes, ni la ségrégation budgétaire, avec des crédits affectés séparément aux hommes et aux femmes dans le budget général. Elle ne consiste pas forcément à augmenter les dépenses des programmes ciblés pour les femmes ; elle vise plutôt une allocation optimale et adéquate de ressources pour contribuer à l'égalité entre femmes et hommes et l'autonomisation des femmes.

La budgétisation sensible au genre est étroitement liée à la démarche de performance et de gestion axée sur les résultats et se traduit dans les programmes et actions, à travers la définition des objectifs, indicateurs genres sensibles, le long de la Chaîne PPBS

Le **document budgétaire sensible au genre** présente et consolide les efforts déployés dans le cadre des programmes et des budgets eu égard à la promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il est une annexe du Projet de Loi de Finances.

II. MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE CYCLE BUDGETAIRE

La Budgétisation Sensible au Genre s'intègre systématiquement dans le cycle budgétaire conformément au décret N°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

A. De la phase préparatoire

Lors de la phase préparatoire, les départements ministériels et assimilés sont appelés à établir un état des lieux des réalisations antérieures et des projections en termes d'effet des programmes budgétaires sur la réduction des inégalités et ce, en vue d'enclencher l'intégration du prisme du genre au niveau du processus d'élaboration du projet de loi de finances.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	2 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Dans le cadre de la revue des activités, les départements ministériels et assimilés doivent :

- apprécier la cohérence et la pertinence des activités avec les axes de la PNG et les objectifs des programmes budgétaires ;
- identifier les activités ayant un impact positif sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, afin que leur formulation reflète leur sensibilité au genre, dans la perspective de leur inscription dans le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).

Au terme de cette revue, les responsables des programmes appuyés par leur contrôleur de gestion doivent disposer d'un portefeuille actualisé d'activités sensibles au genre pertinentes et prioritaires à mettre en œuvre dans les trois années à venir.

Lors de la revue des projets d'investissement public, les départements ministériels et assimilés doivent veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes/hommes et filles/garçons et l'amélioration de leurs conditions de vie, comme critère significatif de la maturation des projets.

Dans le cadre de la revue de la performance des programmes, les départements ministériels et assimilés doivent :

- interroger les résultats obtenus des programmes, relativement à la réduction des inégalités de sexe et à l'autonomisation des femmes ;
- tenir compte des aspects genre lors de l'interprétation des résultats et, plus précisément lors de la formulation des mesures correctives.

B. De la phase de cadrage macroéconomique et budgétaire

En intégrant la perspective genre au niveau de la phase de cadrage macroéconomique et budgétaire, les départements ministériels et assimilés disposeront d'une meilleure visibilité sur les dépenses sensibles au genre à programmer à moyen terme.

Les départements ministériels et assimilés sont invités à élaborer leurs **CDMT** en tenant compte de l'aspect genre, à travers la présentation de l'ensemble des mesures et des ressources programmées en vue de répondre aux problématiques liées au genre qui nécessitent une intervention dans le champ d'action des différents programmes (annexe 1).

Les départements ministériels et assimilés doivent contribuer à l'élaboration du Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme (DPEB), soumis au Parlement, lors du **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, en précisant l'état des lieux des inégalités du genre au niveau de leurs secteurs respectifs ainsi que les perspectives en matière de BSG, en vue de permettre au Parlement d'avoir

une meilleure appropriation de l'action gouvernementale en matière de promotion de l'égalité.

Les départements ministériels et assimilés doivent soumettre pour examen les performances projetées en matière de réduction des inégalités du genre sur toute la durée de programmation, lors des **Conférences Elargies de Programmation budgétaire et de la Performance Associée (CEPB/PA)**.

C. De la phase de préparation détaillée du budget

Les **conférences budgétaires** sont l'occasion d'examiner les PPA sous le prisme du genre des départements ministériels et assimilés (annexe 2). A cet effet, il est question de :

- examiner et approuver la répartition des crédits budgétisés au profit des activités sensibles au genre ;
- vérifier les éléments de coûts des activités sensibles au genre proposées, ainsi que la performance escomptée au terme de leur mise en œuvre ;
- présenter les éléments de performance liés aux programmes ayant un impact implicite ou explicite sur l'égalité du genre, tout en rendant compte des réalisations antérieures.

Par ailleurs, les départements ministériels et assimilés sont invités, chacun en ce qui le concerne, à compiler les informations nécessaires en vue de l'élaboration du document budgétaire sensible au genre selon un canevas précis (annexe 3).

La contribution de chaque département et assimilé au document budgétaire sensible au genre fait partie de la liasse documentaire, objet des discussions lors des conférences budgétaires.

D. De la phase de finalisation et d'approbation du projet de loi de finances

La Direction Générale du Budget consolide les différentes contributions des départements ministériels et assimilés au document budgétaire sensible au genre, le finalise et le joint comme annexe du projet de loi de finances.

III. OUTILS ET INSTRUMENTS DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Les analyses genre sectorielles et les études d'impact sur le genre visent à améliorer la qualité des politiques et mesures budgétaires entreprises. Les départements ministériels et assimilés sont appelés à mener ce type d'analyses et d'études en se basant sur une approche quantitative pour comparer la situation actuelle avec les résultats attendus.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Les statistiques du genre expriment non seulement les données par sexe mais aussi les besoins et les aptitudes distinctes des femmes et des hommes dans différents domaines importants qui déterminent les politiques. A cet effet, les ministères sectoriels et assimilés doivent mobiliser l'information nécessaire pour disposer de ces statistiques tout en s'assurant que les données produites sont désagrégées par sexe et/ou reflètent la situation spécifique des hommes et des femmes.

Les indicateurs sensibles au genre mesurent les changements qui s'opèrent au fil du temps dans la société, en rapport avec les différences de genre. Les départements ministériels et assimilés doivent fixer des indicateurs sexo-désagrégés (lorsque l'activité cible aussi bien les hommes que les femmes), ou spécifiques (quand l'activité concerne les femmes uniquement) et répertoriés dans les outils de planification et de programmation.

L'intégration du genre s'apprécie dans les programmes opérationnels des ministères sectoriels et assimilés via les indicateurs sensibles au genre bien définis et en fonction des spécificités de chaque administration.

Toutefois, pour les administrations où les questions du genre ne sont pas facilement perceptibles, l'intégration du genre s'évalue à l'aune des indicateurs du programme support (annexe 4).

Les Rapports Annuels de Performance (RAP) des administrations doivent ressortir des données et informations permettant d'évaluer toute action ou activité planifiée en faveur du genre.

Le système d'informations budgétaire doit permettre de capter, via un marquage et un développement ad hoc, les informations relatives au genre dans les différents programmes, actions et activités afin de produire les restitutions mettant en exergue la sensibilité genre dans la présentation des données budgétaires.

IV. ANIMATION DE LA BSG

L'animation de la BSG se fait à travers :

1. Les contrôleurs de gestion qui veillent notamment à la prise en compte du genre dans les cadres de performance et les activités des programmes ainsi qu'à l'établissement du suivi et du reporting sensibles au genre.
2. Un point focal BSG, est désigné au sein de la Direction en charge de la préparation du budget au sein des différents départements ministériels et assimilés. Ce point focal s'assure de la prise en compte du genre tout au long de la procédure budgétaire (annexe 5). Par ailleurs, il est chargé d'animer le processus d'intégration des outils relatifs à la BSG et de consolider le document budgétaire sensible au genre au sein de son administration.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	7 02 AOU 2022
PRIME MINISTRE	

J'engage les ordonnateurs principaux, secondaires et délégués, les responsables de projets, programmes et assimilés au suivi strict des prescriptions de la présente circulaire au respect de l'application de laquelle j'attache le plus grand prix./-

YAOUNDE, le 02 AOUT 2022

LE MINISTRE DES FINANCES,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	



[Handwritten signature in green ink]
Louis Paul MOTAZE

ANNEXES

Annexe 1 : Canevas du CDMT sous le prisme du genre

CANEVAS ACTUEL DU CDMT	CANEVAS DU CDMT SOUS LE PRISME DU GENRE						
<p>Introduction</p> <p>1. CADRE STRATÉGIQUE DE PROGRAMMATION DU CHAPITRE</p> <p>1.1. POLITIQUE SECTORIELLE</p> <p>1.1.1. Situation du secteur et évolution de la mise en œuvre de la politique sectorielle</p> <p>1.1.2. Contribution du chapitre dans l'atteinte des objectifs sectoriels</p>	<p>Introduction</p> <p>1. CADRE STRATÉGIQUE DE PROGRAMMATION DU CHAPITRE</p> <p>1.1. POLITIQUE SECTORIELLE</p> <p>1.1.1. Situation du secteur et évolution de la mise en œuvre de la politique sectorielle</p> <p>1.1.2. Contribution du chapitre dans l'atteinte des objectifs sectoriels</p> <p>1.1.3. Contribution du chapitre dans l'atteinte des objectifs sectoriels en matière de promotion de l'égalité</p> <p>1.1.3.1. Rappel des orientations de la PNG</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Cette section doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappeler les grandes orientations de la PNG qui implique le sous-secteur ; ➤ rappeler les engagements qui impliquent le secteur dans la promotion de l'égalité de genre, en mettant en évidence sa contribution au niveau de la PNG ; ➤ présenter les orientations et les interventions de la politique sectorielle en faveur de la réduction des inégalités identifiés au niveau du secteur ; ➤ Dresser une cartographie de la représentation sexo-désagrégée des acteurs au niveau du secteur et en interne du ministère. </div> <p>1.1.3.2. Mesures prises et principales réalisations en matière de promotion de l'égalité entre les sexes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Cette section a pour objectif d'expliciter les mesures entreprises en vue de réduire les inégalités constatées, en adressant les diverses strates des changements à induire :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Impacts attendus</td> <td>Quelle contribution de la politique sectorielle en termes de changements et d'amélioration des conditions de vie des femmes/filles et des hommes/garçons ? Quelles inégalités de genre seront réduites (5, 10 ans ou plus) ?</td> </tr> <tr> <td>Effets escomptés</td> <td>Quelles sont les obstacles au développement qui seront réduits ? Quelles conditions défavorables à l'égalité seront changées ? La somme des changements obtenus doit contribuer aux impacts souhaités.</td> </tr> <tr> <td>Produits obtenus</td> <td>Quels bénéfices immédiats la politique sectorielle doit apporter aux bénéficiaires et ayant-droits en matière de changements opérationnels, de compétences et de biens et services ?</td> </tr> </table> </div> <p>1.2 CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS</p> <p>1.2.1 Cadre logique des programmes du chapitre</p> <p>1.2.2 Cadre logique des actions par programme</p> <p>1.2.3 Description de la prise en compte du genre par programme</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>Cette section doit décrire la manière dont les questions de genre ont été prises en compte dans chacun des programmes du chapitre</p> </div>	Impacts attendus	Quelle contribution de la politique sectorielle en termes de changements et d'amélioration des conditions de vie des femmes/filles et des hommes/garçons ? Quelles inégalités de genre seront réduites (5, 10 ans ou plus) ?	Effets escomptés	Quelles sont les obstacles au développement qui seront réduits ? Quelles conditions défavorables à l'égalité seront changées ? La somme des changements obtenus doit contribuer aux impacts souhaités.	Produits obtenus	Quels bénéfices immédiats la politique sectorielle doit apporter aux bénéficiaires et ayant-droits en matière de changements opérationnels, de compétences et de biens et services ?
Impacts attendus	Quelle contribution de la politique sectorielle en termes de changements et d'amélioration des conditions de vie des femmes/filles et des hommes/garçons ? Quelles inégalités de genre seront réduites (5, 10 ans ou plus) ?						
Effets escomptés	Quelles sont les obstacles au développement qui seront réduits ? Quelles conditions défavorables à l'égalité seront changées ? La somme des changements obtenus doit contribuer aux impacts souhaités.						
Produits obtenus	Quels bénéfices immédiats la politique sectorielle doit apporter aux bénéficiaires et ayant-droits en matière de changements opérationnels, de compétences et de biens et services ?						



2. APERCU DU BILAN FINANCIER
 2.1 Exécution financière des dépenses par programmes et actions
 2.2 Exécution financière des dépenses suivant les natures de dépense
 2.3 Difficultés rencontrées et propositions de solutions

2. APERCU DU BILAN FINANCIER
 2.1 Exécution financière des dépenses par programmes et actions
 2.2 Exécution financière des dépenses suivant les natures de dépense
 2.3 Exécution financière des dépenses genre sensibles par programmes et actions

Une fois le marquage des dépenses genre effectué dans le système d'informations budgétaire, le tableau ci-dessous, sera automatiquement généré et permettra de faire le suivi de l'exécution des crédits des actions sensibles au genre. L'analyse du taux d'exécution est fondamentale pour pouvoir entreprendre des actions correctives.

Programme	N-2			N-1		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution
Action sensible au genre 1						
Action sensible au genre 2						
Autres actions						

2.4 Difficultés rencontrées et propositions de solutions

3. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DÉPENSES

3. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DÉPENSES

4. ASPECTS SPECIFIQUES DE LA PROGRAMMATION TRIENNALE DES DÉPENSES
 4.1 projets bénéficiant d'AE pluriannuelles (AEP)
 4.2 projets à financements extérieurs (FINEX)
 4.3 grands projets
 4.4 subventions aux établissements publics
 4.5 ressources programmées au profit des CTD
 4.6 point sur les projets en cours d'exécution
 4.7 interventions prioritaires

4. ASPECTS SPECIFIQUES DE LA PROGRAMMATION TRIENNALE DES DÉPENSES
 4.1. projets bénéficiant d'AE pluriannuelles (AEP)
 4.2. projets à financements extérieurs (FINEX)
 4.3. grands projets
 4.4. subventions aux établissements publics
 4.5. ressources programmées au profit des CTD
 4.6. point sur les projets en cours d'exécution
 4.7 interventions prioritaires
 4.8. point sur la programmation des activités genre sensibles

Une fois le marquage des dépenses genre dans le système d'informations budgétaire, le tableau ci-dessous, automatiquement généré, présentera pour chaque programme des départements ministériels, les activités genres sensibles

Inti. Act.	cout total	mont exéc .2022	2021			2022			2023		2024		2025		Reste à financer	
			Mont voté	mont exc.	taux exéc	Mont t voté	mon t excé	taux exéc	A E	C P	A E	C P	A E	CP	A E	C P
PROGRAMME 1																
Action X																
Act1																
Act2																
Tot.																
Action Y																
Act1																
Act2																
Tot.																
Tot. Prog 1																
PROGRAMME 2																
Action X																
Act1																
Act2																
Tot.																
Tot. Prog 2																
Tot. chap																

ANNEXES

ANNEXES

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

005903 02 AOU 2022

PRIME MINISTER'S OFFICE

Annexe 3 : Canevas des contributions des départements ministériels et assimilés au document budgétaire sensible au genre

LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES ILLUSTRATIONS

INTRODUCTION

I. SITUATION DU GENRE AU NIVEAU DU MINISTERE, PRINCIPAUX DEFIS ET AVANCEES ENREGISTREES

I.1. Analyse situationnelle des enjeux genre (selon les piliers de la SND30)

I.2. Avancées en matière de promotion du genre

II. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE MINISTERE

II.1. Enjeux genre du sous-secteur (d'appartenance du ministère) et articulations avec la PNG

II.2. Principales réalisations et mesures prises

II.3. Planification et budgétisation des actions genre

II.4. Perspectives d'évolution

III. PERSPECTIVES

III.1. Pour un meilleur encrage de la BSG

III.2. Actions d'amélioration de la contribution ministérielle sur la prise en compte du genre

CONCLUSION

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Annexe 4 : Objectifs et indicateurs sensibles au genre pour les programmes supports

Objectifs	Indicateurs
<p>Institutionnaliser une fonction publique équitable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de réalisation des cibles de la PNG ; ✓ Taux de réalisation de la feuille de route sur l'institutionnalisation de l'égalité au sein du ministère (actions réalisées pour la formalisation des mécanismes du genre) ; ✓ Taux d'accès à la formation (désagrégé par sexe) ; ✓ Part des bénéficiaires des formations et des campagnes de sensibilisation sur l'approche genre (désagrégé par sexe) ; ✓ Part des bénéficiaires d'une formation qualifiante pour occuper les postes de responsabilité (désagrégé par sexe) ;
<p>Renforcer la représentativité féminine dans les postes de responsabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux des femmes dans l'effectif global des fonctionnaires ; ✓ Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité ✓ Pourcentage des femmes candidates aux postes à responsabilité ✓ Part des femmes siégeant dans les organes de gouvernance des organes sous tutelles du ministère
<p>Améliorer la qualité des services fournis en tenant compte du genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de satisfaction des prestations fournies par le ministère : conditions de travail, d'équipement, de sécurité... (désagrégé par sexe) ✓ Nombre de mesures de conciliation mises en place : crèches, services de conciergerie...
<p>Optimiser le fonctionnement des services en tenant compte du genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ratio d'efficience bureautique (désagrégé par sexe) ✓ Ration d'efficience de la gestion des ressources humaines (désagrégé par sexe)

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Annexe 5 : Cahier de charges des points focaux BSG

Le point focal BSG a pour mission d'appuyer l'opérationnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG).

Rôles et responsabilités du point focal BSG :

Le point focal BSG veille à :

▪ **Assurer une programmation et une budgétisation sensibles au genre :**

- plaider pour l'inscription des programmes et actions sensibles au genre au niveau du budget pluriannuel de son ministère en lien avec le déploiement activités du plan d'action de la PNG ;
- participer au processus de préparation du budget ministériel et aux négociations budgétaires avec les responsables des programmes opérationnels ;
- Animer le processus de déploiement des outils de la BSG et assurer un dialogue positif et constructif pour faciliter leur appropriation ;
- proposer des activités de renforcement des capacités en genre et BSG aux membres de la chaîne PPBS au sein de son administration d'attache.

▪ **Établir le suivi et éclairer la décision :**

- s'assurer du suivi et de l'exécution des programmes et actions sensibles au genre inscrits au niveau du budget du ministère ;
- contribuer au renseignement des prévisions des indicateurs sensibles au genre contenus au niveau des Projets de Performance de son Administration ainsi que de leur réalisation au niveau des Rapports Annuels de Performance ;
- piloter le processus de consolidation de la partie sectorielle du Document budgétaire sensible au genre.

Qualifications du Point Focal BSG :

Le point focal BSG est un responsable au sein de la direction chargée de la préparation du budget ministériel, impliqué dans la chaîne de planification, programmation et budgétisation. Il est dûment désigné par le responsable du programme support.

Le point focal BSG répond aux critères ci-après :

- être fonctionnaire de catégorie A ou Cadre contractuel d'administration de 10^{ème} catégorie au moins ;
- justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration camerounaise ;
- avoir occupé des fonctions supérieures ou égales à celles de Chef de Service au moins pendant trois (03) ans ;
- disposer de savoirs et de connaissances en : Budgétisation Sensible au Genre, planification et suivi sensibles au genre, approche genre ;
- disposer de savoir-faire et de compétences managériales ;
- disposer de savoir-être et de compétences comportementales : capacité à travailler en équipe, aisance relationnelle.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005903	02 AOU 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	